



**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

# Projet de méthodologie tarifaire 2024-2028

Audition publique des acteurs du marché

27 juin 2022

# Preambule



**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

- ▶ Les demandes, mentions, analyses faites dans le cadre de cette présentation n'engagent en rien une position définitive de l'asbl Beprosumer quant à ses demandes et constats et ne pourraient en aucun cas être utilisés à toutes fins que ce soit dans le cadre d'une mise en cause de la position de l'Asbl et/ou de ses administrateurs.

# Preambule



**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

- ▶ Pour les membres de Beprosumer, la méthodologie tarifaire 2024-2028 doit:
- ▶ Ne pas refléter une augmentation du tarif de prélèvement brut forfaitaire actuellement demandé aux prosumers dans le cadre du tarif R1. Nous estimons que la volonté d'adaptation par le régulateur du taux estimé d'autoconsommation de 37 à 40% est déjà pénalisant
- ▶ Permettre, moyennant une adaptation comportementale et un glissement de la charge de consommation une diminution du dit tarif
- ▶ Assurer la compensation totale sur la commodity et ce durant, au moins, l'ensemble de la période tarifaire

# Constats



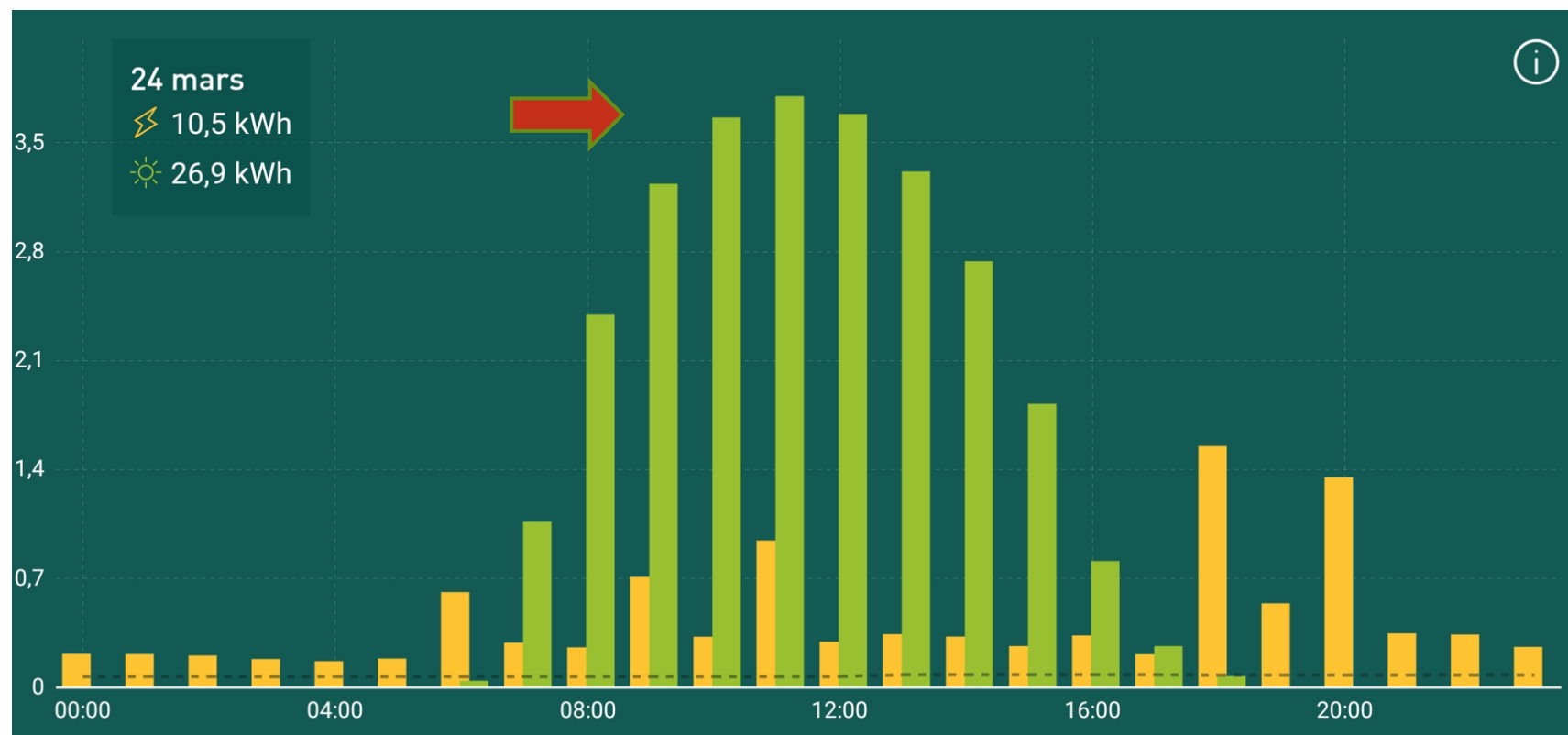
**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

- ▶ Les installations photovoltaïques <10kWc sont de plus en plus nombreuses
- ▶ Le manque d'anticipation de mise à jour du réseau BT provoque de plus en plus de “décrochages” d'onduleurs sur des périodes comprises entre environ 10h30 et 14h30 en fonction de l'orientation des habitations voir des quartiers.
- ▶ L'arrivée d'un vrai tarif incitatif au bénéfice des membres de Beprosumer nous apparait comme positif dans le cadre de la période dite “solaire” 11-17h du tarif R3



# Demands

- ▶ Beprosumer demande un élargissement temporel de la période “solaire” du tarif R3 qui soit avancé de 11h à 10h du matin. Soit une période élargie sur une plage de 7h et non 6





**BEPROSUMER**

Belgian Prosumers Association

# Demandes

- ▶ Pour les membres Beprosumer qui n'auraient pas voulu, ni pu installer un compteur communicant et souhaitent continuer un tarif forfaitaire monohoraire R1 (cfr modification de décret et DPR):
  - ▶ *La moyenne lissée et chiffrée à consommation constante du tarif R3 se situant a un coefficient de 2,5, nous demandons que dans ce cas précis, le coefficient actuellement proposé de 3,8 soit abaissé à une valeur de 3,1 en cas de choix du tarif (par défaut) R1.*

# Demandes



**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

- ▶ L'Asbl BEPROSUMER demande que le prosumer soit indemnisé par les GRD tant que ces derniers n'assurent pas leurs devoirs et leurs obligations de service en terme de parfaite intégration des UPD sur le réseau BT.
  - ▶ Le prosumer doit pouvoir bénéficier d'une production optimale indépendamment des difficultés du réseau.
  - ▶ Si l'injection n'est pas possible, le tarif prosumer augmente proportionnellement au prélèvement brut qui augmente lui-même de par l'impossibilité de consommer en temps réel la production solaire stoppée par les surtensions des infrastructures locales sur la moyenne lissée annuelle en tarif R1

# Demandes



**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

- ▶ Pour les décrochages réseaux, L'Asbl BEPROSUMER demande que les plaintes des prosumers et leur suivi soient listées par le (SRME) Service Régional de Médiation pour l'énergie de la CWaPE en **collaboration** avec BeProsumer.
  - ▶ Durant l'établissement du dossier, le médiateur demandera explicitement l'autorisation de partager ces données avec l'ASBL de manière proactive et impartiale. BeProsumer s'engagera à dresser un cadastre des zones problématiques et de collaborer avec les GRD's en vue d'une prompte résolution des problèmes rencontrés.
  - ▶ L'ASBL BeProsumer assurera un monitoring de suivi des plaintes, des recours, des obligations, des devoirs et des manquements de toutes les parties prenantes dans les dossiers des (futurs) membres prosumers qui auront autorisé le partage des données de leur dossier.



# Demandes



**BEPROSUMER**  
Belgian Prosumers Association

- ▶ L'Asbl BEPROSUMER demande avec insistance auprès du régulateur, qu'au vu et aux demandes des différents acteurs ayant demandé audition ce jour qu'une seconde audition publique des acteurs du marché se tienne seconde quinzaine de septembre 2022 ceci en vue :
  - ▶ D'affiner (ou amender) les positions de chacun au vu et au su de ce qui a été exposé ce jour.
  - ▶ **D'obtenir de la part du régulateur, des simulations chiffrées et précises permettant une mise en situation concrète des modifications importantes qu'engendrera cette méthodologie tarifaire sur les consommateurs.**